

ARTICLE 8

Mme la Directrice Générale du Pôle Infrastructures Aménagement et Accompagnement des Territoires,
Madame la Colonelle Commandant le Groupement de Gendarmerie du PUY-DE-DOME,
M. le Directeur de la Direction Routière et d'Aménagement Territorial des Combrailles,
Mme le Maire de ST PIERRE LE CHASTEL,
MM les Maires de PONTGIBAUD, BROMONT LAMOTHE et ST OURS LES ROCHES,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté .

ST PIERRE LE CHASTEL, le 29/04/2024

Le Maire

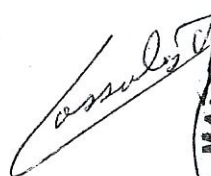
Janette VIALETTE-GIRAUD



PONTGIBAUD, le 20/04/2024.

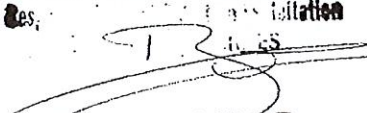
Le Maire

Jean-Jacques LASSALAS



PONTAUMUR, le 19 avril 2024

Pour Le Président du Conseil Départemental
et par délégation
Le Directeur de la DRAT des COMBRAILLES
PO l'Unité Entretien Exploitation

Des,

Ludovic BATIFOULIER